

INTERPELLATION

**des députés (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) et Pascal Nicolo (PS/AdG)
concernant la facilité d'obtention du permis B au jeune requérant vivant en Valais
depuis de nombreuses années (10.05.2006) 1.085**

Les critères principaux pour l'obtention d'un permis B sont les suivants :

1. établissement depuis 5 ans en Suisse
2. être bien intégré
3. n'avoir pas de poursuites en cours ou de difficultés financières

Concernant la dernière condition, les bénéficiaires d'un permis F, peuvent trouver du travail dans les branches de l'agriculture ou de l'hôtellerie. Or, la saisonnalité des emplois, les salaires peu élevés amènent les requérants à avoir recours à des aides. S'il est impossible de trouver du travail convenable, comment peut-on faire pour être économiquement indépendant?

Notre intervention demande au canton de favoriser l'intégration des jeunes requérants ayant côtoyé nos enfants et qui font partie de la vie de nos villes et villages. Avec un permis F, un étudiant ne peut suivre les courses scolaires en dehors de la Suisse, ne peut partir à l'étranger en camp sportif ou culturel, ne peut visiter des parents à l'étranger.

Si ces jeunes gens peuvent choisir une voie professionnelle diversifiée grâce l'obtention d'un permis B à leur majorité, ils pourront comme leur camarade jouer un rôle dans la société et les problèmes liés à la précarité diminueront.

Au niveau administratif, le dossier du requérant ayant 18 ans est séparé du dossier de sa famille. Les 10 pourcent des comptes de sûreté sont retirés individuellement même si le requérant est en apprentissage. Son dossier est donc individuel et doit être traité individuellement.

1. Le service des étrangers peut-il donner son approbation à l'obtention du permis B pour les jeunes requérants (dès 18 ans) ayant effectué au minimum 5 ans de scolarité dans notre canton et n'ayant pas eu de problèmes graves avec la justice ?
2. Dès réception du rapport de l'action sociale, le service des étrangers peut-il communiquer le dossier dans les 10 jours à l'ODM avec un avis favorable pour l'obtention du permis B à ces jeunes?

L'avis du canton a un rôle primordial dans l'obtention des permis. Nous souhaiterions que le traitement du dossier ne prenne plus des années mais puisse être traité plus efficacement.

Par cette intervention, nous demandons au Conseil d'Etat de donner un signal fort en vue de donner une vraie chance à des jeunes de recevoir un permis B afin qu'ils puissent contribuer à la bonne marche de la société.

Chacun est seul responsable de tous.

Sion, le 10 mai 2006
(11h00)

Francine Zufferey Molina, députée (suppl.) (PS/AdG)
Pascal Nicolo, député (suppl.) (PS/AdG)